

TRIBUNE



SUZANNE DÉOUX

Docteur en médecine, professeur associé à l'université d'Angers, créatrice de **Medieco** ingénierie de santé dans le cadre bâti et urbain, et du premier master « Risques en santé dans l'environnement bâti »

Quelle place pour la santé dans la révolution énergétique du bâtiment

« Dans l'acte de construire, seule l'énergie est actuellement digne d'intérêt et possède un coût !

La santé n'en aurait-elle pas un aussi ? Se préoccupe-t-on aussi des coûts sanitaires générés par des bâtiments pour lesquels les performances risquent d'être jugées à l'aune d'un seul critère, celui de l'économie d'énergie ? Rappeler que la construction a pour objet d'offrir à l'être humain, fragile, un abri sûr, le protégeant de l'hostilité des éléments naturels, un environnement sain favorisant son repos à l'abri des nuisances, un espace de vie propice à l'épanouissement de ses activités domestiques ou professionnelles. Les choix effectués ne peuvent être qu'un compromis entre les enjeux environnementaux et la protection de la santé qui ne se résume pas à l'absence de maladie, mais définit une adaptation réussie de l'homme à son environnement à la fois sur le plan physique, psychique et sociologique. La santé bien comprise, c'est "être bien", c'est-à-dire le bien-être.

Viser la performance énergétique des bâtiments impose une approche multicritère, décloisonnée et pluridisciplinaire en amont des projets, afin d'éviter l'émergence de problèmes induits d'inconfort d'été, de dégradation de l'acoustique intérieure, de manque d'homogénéité de la lumière naturelle, de mauvaise qualité de l'air intérieur et d'insatisfaction d'occupants mal informés sur les nouveaux modes constructifs.

Dans les bâtiments fortement isolés, le risque de surchauffe est réel. Un phénomène mal toléré par les personnes âgées, en raison de l'altération de la vascularisation cutanée et de la diminution de la sudation. Des températures élevées augmentent la sensation d'air sec et divers symptômes liés au dessèchement des muqueuses rhinopharyngées, de la peau et des conjonctives oculaires facilement irritées par les lentilles de contact. L'humidité relative de l'air intérieur est un paramètre négligé, alors que c'est un facteur sanitaire essentiel des locaux résidentiels ou tertiaires. L'hygromètre est un objet rare dans les logements, alors que le thermomètre y est omniprésent.

L'isolation thermique du bâti, augmente les performances acoustiques vis-à-vis des bruits extérieurs mais accroît proportionnellement la perception des sources sonores intérieures. Or, l'exposition prolongée au bruit ne se limite pas à un inconfort ou à une gêne. Elle retentit sur le système nerveux végétatif qui régule le fonctionnement de tous les organes. Ainsi, il est constaté une augmentation du risque d'hypertension artérielle, une déstructuration des cycles du sommeil, une diminution des performances psychomotrices, etc. Pour éviter ces troubles et améliorer les relations de voisinage, le renforcement de l'isolement acoustique entre logements, voire entre logements et circulations communes ou vis-à-vis des équipements, peut se révéler nécessaire.

Les impacts sanitaires d'éclairages artificiels économes en énergie (lampes fluorescentes ou led) font débat. Le risque photobiologique lié à la lumière reçue par la rétine en quantité et qualité vient d'être intégré dans le marquage CE à travers la norme NF EN 62 471 qui définit quatre groupes de risque allant de 0 à 3.

Renouveler l'air reste une source incompressible de déperditions, même si elles sont diminuées par des systèmes de ventilation performants. Économes en énergie, les bâtiments doivent aussi satisfaire aux besoins humains en oxygène et à l'élimination des polluants et de l'excès d'humidité. La concentration aérienne de nombreux composés (formaldéhyde, benzène, toluène...) est actuellement plus élevée dans le bâti qu'à l'extérieur. Un changement de culture des acteurs du bâtiment est indispensable vis-à-vis de la ventilation qui ne bénéficie souvent pas de lot spécifique. L'étanchéité du réseau aéraulique n'est pas vérifiée. Les mesures de débits d'air des installations neuves, facultatives, ne sont donc pas effectuées. Or, la dégradation progressive de la qualité de l'air des locaux par défaut de ventilation a un impact économique et humain. Le coût de la santé étant moins facile à quantifier que celui des thermies, le coût global n'intègre pas les éventuels problèmes sanitaires causés par les nuisances d'un bâti qui n'a pas fait l'objet d'une réflexion d'ensemble. >>